



Départ pour l'étranger changement droit de garde

Par **dominic90**, le **21/12/2010** à **10:23**

Bonjour,
Divorcé depuis 1 an mon ex femme a la garde de notre fils de 14 ans et moi 1 we sur 2 et 50% des vacances. Français, chomeur depuis 2 ans je viens de trouver un poste au Maroc. j'en avais parlé avec mon fils depuis 6 mois. mais seulement au conditionnel . aujourd'hui c'est fait. j'ai le poste. j'ai prévenu la mère un mois avant de partir, je lui ai communiqué ma nouvelle adresse, mon niveau de salaire, j'ai précisé dans mon courrier avec AR que tous les frais liés à mon éloignement seraient à ma charge. billet d'avion pour mon fils, etc... malgré un salaire actuel plus faible que lors du divorce, j'ai également précisé que je continuerai à donner la même pension. La mère était ok, elle a préparé le passeport de mon fils pour qu'il puisse venir à noel. depuis plus rien. plus de nouvelles, mon fils n'est pas venu. Malgré plusieurs relances, silence total. Je ne sais même plus si elle est dans un accord amiable ou si elle a saisi le JAF. Je précise que je n'ai rien à me reprocher coté pension, droit de visite etc...La mère a t elle le droit d'interdire à mon fils de venir me voir pour les vacances ? et si oui pourquoi?
Dans l'attente de votre réponse.
Cordialement
Dominique

Par **chris_idv**, le **21/12/2010** à **10:46**

Bonjour,
Ce qui semble surprenant dans votre exposé c'est que vous semblez entretenir de bonnes relations avec votre ex-conjointe et à priori votre fils.
Donc dans l'hypothèse d'une opposition de sa part elle n'a aucun avantage supplémentaire à ne pas se manifester vis à vis de vous.
Un parent peut s'opposer à ce que son enfant quitte le territoire national s'il a des doutes fondés sur le fait que l'autre parent refuse ensuite le retour de l'enfant: est-ce le cas pour vous ?
Accésoirement une procédure désormais extrêmement rapide (quelques

dizaines de minutes seulement) permet même d'empêcher la sortie du territoire en bloquant le mineur aux frontières ou à l'aéroport.rnrnCordialement,

Par **dominic90**, le **21/12/2010** à **11:12**

Merci pour votre réponse, non si mon fils vient en vacances chez moi, il repartira chez sa mère à la fin des vacances comme prévu. Je sais que mon fils a autant besoin de sa mère que de moi. C'est bien pour cela que je ne comprends pas sa mère à ce jour. De plus je suis Français, donc soumis à la justice Française. cela serait considéré comme un enlèvement je pense. je suis au Maroc pour travailler pas pour faire de la prison. Encore merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **11:30**

Est-ce qu'il y a un jugement, actuellement, qui détermine vos droits ?rnrnSi oui, quels sont vos droits et qui doit venir chercher/ramener l'enfant ?

Par **dominic90**, le **21/12/2010** à **11:42**

le seul jugement est celui lors du divorce. Résidence chez la mère. 1 WE sur 2 chez moi et 50% des vacances. respecté jusqu'à mon départ. c'est moi qui allais chercher mon fils et je le ramenaient en fin de WE. classique il me semble. Idem pour les vacances. Depuis je ne sais pas si elle a contacté le JAF, etc... Mais a-t-elle le droit de m'empêcher de voir mon fils parce que je suis loin et surtout au Maroc? car c'est ça la vraie question? Je n'ai rien à me reprocher depuis le divorce. Dans le premier message la personne pensait que j'avais de bons rapports avec mon ex, moi aussi je le croyais mais là que penser? que faire? de plus lorsque j'ai mon fils au tél ou sur msn le soir il a "les boules" comme il dit de pas pouvoir venir me voir.